



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 3 avril 2020

Convocation des conseillers :  
le 3 avril 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : André Zwally, Echevin, Jean Tonnar, Jeff Dax, Tom Bleyer, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 6.6. Avenant à la convention avec l'association « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette A.s.b.l. » ; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ci-après dénommée « la Ville » d'une part et l'Association sans but lucratif « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette Asbl » ci-après dénommée « l'Association » ;

Considérant que la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 3 mai 2019 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 5 juin 2019;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de 1.300.00.-€ (un million trois cent mille euros), pour l'organisation de l'évènement avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée conformément aux dispositions de la Convention du 3 mai 2019;

Considérant que le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve  
avec 9 voix oui et 6 abstentions**

l'avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette Asbl ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27/04/2020  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre

